

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNEE REPUBLICAINE.

DECADI 20 Messidor.

(Ere vulgaire)

Mercredi 8 Juillet 1795.

Le citoyen Verninac est reconnu à Constantinople, et prend possession du palais de France. — L'électeur de Hanovre vote à la diète pour la paix, sous la médiation de l'empereur. — Apparence de rupture entre la Russie et la Prusse. — L'Angleterre prend le corps de Condé à sa solde. — Les hostilités recommencent sur le Rhin. — Discussion sur le projet d'acte constitutionnel.

TURQUIE.

De Constantinople, le 12 mai.

Pour appaiser les querelles sanglantes qui s'élevoient journellement entre les janissaires & les topigis, dans lesquelles le peuple commençoit à prendre part, & qui ont coûté la vie à beaucoup de monde, la Porte a fait distribuer de grosses sommes d'argent, & leur a donné la promesse positive que leur corps ne seroit pas réformé.

Le grand-seigneur a nommé ambassadeur extraordinaire à la cour de Vienne Ibrahim Bey, ci-devant secrétaire de l'aga des janissaires; & à la cour de Berlin Aly-effendy, qui a occupé les premières charges de la chancellerie d'état.

M. de Verninac a fait part à la Porte du traité de paix entre la France & la Prusse. Le grand-seigneur en a témoigné beaucoup de satisfaction, & l'on croit que S. H. ne tardera pas à reconnaître la république française. M. de Verninac a signalé son entrée au palais de France, en faisant abattre sur-le-champ la statue de Louis XV qui ornoit la salle dite du trône, & que ses prédécesseurs avoient laissée intacte.

La Porte a nommé hospodar de Moldavie son interprète Colimachi, qui est remplacé par Alexandre Merosi, frère de Hospodar actuel de Valachie.

ALLEMAGNE.

De Ratishonne, le 20 juin.

Le roi d'Angleterre, en sa qualité d'électeur de Hanovre & de membre essentiel de la coalition, devoit avoir un avis particulier sur le mode de paix à conclure : on ne sera donc pas étonné d'apprendre qu'il a affecté dans son vote de ne parler ni de la Prusse ni de l'intervention de cette puissance dans la pacification projetée.

Voici la substance de son opinion portée à la diète.

« S. M. britannique, en qualité d'électeur de Brun-

wick-Lunebourg, n'a pas été dans l'idée, ainsi qu'il est connu dès le commencement des différends avec la France, que ces différends seroient le motif d'une guerre d'Empire; au contraire, elle a tâché de les écarter, au moyen des mesures qu'elle a proposées. Après que la guerre d'Empire eut été résoluë, elle n'a manqué en rien de remplir les devoirs auxquels elle étoit tenue, comme co-état de l'Empire : bien plus, par les secours les plus efficaces & les sacrifices les plus dispendieux, elle a assisté la patrie. Si le vœu de S. M. a été que la guerre & la défense de l'Empire fussent soutenues avec énergie, elle reconnoît de même à présent que les circonstances ont pris une tournure différente, la justice du désir général du corps germanique, de se voir de nouveau en possession du bien précieux de la paix. Par son précédent suffrage, du 12 décembre de l'année dernière, S. M. a déjà soumis à la sagesse & à la sollicitude de l'empereur, comme chef du corps germanique, la manière d'y parvenir, & les propositions à faire à ce sujet aux états assemblés; & aujourd'hui que le décret aulique de l'empereur sur cette matière a été remis à la diète, S. M. britannique juge qu'il est de son devoir de co-état de contribuer de son côté en tout ce qui peut servir à avancer les délibérations de l'assemblée, ainsi que ses résolutions, & à remplir la fin salutaire qu'on desire.

« S. M. britannique reconnoît avec gratitude la proposition faite à la diète, par le susdit décret aulique, comme étant complètement, & à tous égards, conforme à la constitution; & s'accordant pleinement avec son contenu, elle ne doute nullement que tous ses états respectifs ne s'y réunissent simplement & ne prennent le parti d'une paix générale de l'Empire. Cependant, comme il est impossible que tous les objets particuliers qui se rapportent à cette pacification, soient épuisés dans la présente délibération générale, & qu'avant tout, il sera nécessaire de faire connoître préalablement à S. M. l'empereur les sentimens de tout le corps germanique, l'on est, de la part de S. M. britannique, en qualité d'électeur de Brunswick-Lunebourg,

d'avis qu'il convient d'abord de prier incessamment S. M. impériale de prendre les dispositions les plus propres à ouvrir les négociations sur une paix générale de l'Empire avec la France; mais de laisser à S. M. impériale le tems, la manière & l'endroit, en la priant d'en informer l'Empire le plutôt que faire se pourra ».

De Hambourg, le 20 juin.

Si l'on en croit tous les bruits, le plus violent orage gronde dans le Nord, & la Russie est sur le point de déclarer la guerre à la Prusse. Ce qui peut donner du crédit à ces bruits, c'est qu'une gazette allemande vient de publier une espèce de manifeste de l'impératrice, où cette princesse expose des griefs dont le redressement pourroit nécessiter des combats. Au reste, il n'y a encore rien d'officiel sur cet article, & l'incertitude doit durer jusqu'à ce que cette pièce ait acquis un certain degré d'authenticité.

Des avis d'Italie donnent la nouvelle certaine que la flotte espagnole, forte de 25 vaisseaux de ligne, vient d'opérer sa jonction avec la flotte anglaise, & que ces deux flottes sont à la recherche de l'escadre de Toulon.

On dit encore que l'électeur Bavauro-Palatin & le duc de Deux-Ponts ont signé leur paix avec la France.

L'Angleterre soldera à l'avenir l'armée de Condé & lui alloue par mois 35 mille guinées.

De Francfort, le 22 juin.

Les régimens de Salm, Périgord, Damas & Beon, vont s'embarquer pour l'Angleterre. On continue d'assurer que les régimens de cavalerie, émigrés, se joindront à l'armée de Condé.

Plusieurs changemens qui vont s'opérer dans cette armée annoncent que la mort du fils de l'infortuné Louis XVI, en changeant la position du successeur de ce malheureux monarque, a changé aussi les dispositions politiques de quelques cours. Le tems seul pourra apprendre le parti que prendront les puissances, en général, dans cette conjoncture, qu'elle n'avoient sans doute ni prévu, ni supposée.

Au reste, la cour de Londres paroît ne vouloir pas laisser long-tems le public dans l'attente de ses décisions; elle s'est chargée de la solde de l'armée de Condé. Depuis elle a autorisé le prince qui commande cette armée, à la porter jusqu'à 100 mille hommes, & elle en paiera l'entretien. On ne dit pas où se trouveront les hommes destinés à compléter une telle armée.

Les lettres du Nord répètent que le roi de Pologne ne tardera pas à retourner à Varsovie, & que les négociations actuelles entre la Russie & la Prusse ont pour but de rétablir la Pologne dans son existence politique. D'un autre côté, les avis de la Gallicie assurent que l'armée russe en Pologne attend des renforts considérables; & les dernières lettres de Königsberg disent qu'un corps de troupes prussiennes va camper sur la frontière de la Courlande: il paroît que les cours de Berlin & de Pétersbourg ne sont pas encore d'accord relativement à ce duché, qui est actuellement sous la souveraineté de la Russie.

On mande aussi de la Prusse méridionale que les troupes prussiennes se sont retranchées en assez grand nombre aux environs de Lovicz, & que les troupes russes qui ont établi leur camp en-deça de Varsovie, ont leurs avant-

postes vis-à-vis de ceux des Prussiens. Au reste, ces troupes, ainsi que les Autrichiens, qui occupent respectivement divers districts de la petite Pologne, vivent en fort bonne intelligence; & l'on continue d'assurer que les affaires de Pologne seront arrangées à l'amiable. — Le comte Panin a été nommé gouverneur de Lithuanie, à la place du prince Repnin, qui est attendu à Varsovie.

(Extrait des gazettes allemandes).

ANGLETERRE.

De Londres, le 10 juin.

Suivant l'état des dettes du prince de Galles, qui a été remis à la chambre des communes, elles montent à 639,390 liv. sterl. (près de 15 millions tournois.) Les débats de cette chambre, sur les moyens de les acquitter, ont déjà pris plusieurs séances & sont encore ajournés à demain; mais on ne doute pas que le plan proposé par le ministre ne passe avec quelques amendemens.

Il est arrivé hier de Pétersbourg un courrier qui a apporté, à ce qu'on assure, la ratification du traité que notre cour a conclu avec celle de Russie, & par lequel sa majesté impériale s'engage à fournir une escadre & une armée de terre, pour aider à poursuivre avec vigueur la guerre contre la France.

Il vient d'être fabriqué des guinées & des demi-guinées avec les armes de Corse, surmontées de la couronne britannique. Ces espèces doivent être répandues dans le nouveau royaume de Georges III.

Le club des whigs vient de tenir sa séance publique à la taverna de Londres: le premier toast a été porté à une paix prompte & honorable. Le lord Derby a précédé ce toast d'un petit discours, dans lequel, après avoir déclaré que toutes les classes de la société en Angleterre desiroient la paix, il a prononcé son vœu pour précipiter cet événement par tous les moyens compatibles avec l'honneur de la Grande-Bretagne.

On a reçu des avis que la flotte anglaise est arrivée en bon état à la Jamaïque.

Effets publics.

Banque 163 $\frac{1}{2}$. — Indes, fermé. — Annuités à 3 p. 100 consol., sans prix fixe.

FRANCE.

De Paris, le 19 messidor.

Depuis quelques jours, le prix de l'or & de l'argent a un peu baissé, & cependant celui de toutes les denrées & subsistances subit une hausse journalière; ce qui réduit à un état vraiment fâcheux toute la classe des rentiers & des gens à revenus fixes, à qui leur âge & sans doute leurs mœurs ne permettent pas de se jeter dans l'épouvantable agiotage qui nourrit si splendidement ses agens.

Plusieurs de nos journaux disent qu'en vend publiquement, dans les fauxbourgs, de la viande de cheval à 40 sols & même 3 livres la livre. Cette ressource dans les places assiégées offre, dit-on, moins de dangers qu'à Paris, parce que dans ces places les chevaux qu'on est obligé de manger sont tués, au lieu qu'ici ils doivent être moris par une cause quelconque, soit maladie, soit fatigue,

pour être dépecés & convertis en nourriture. Les officiers de santé s'accordent à juger que cette différence des causes de mort peut être très-funeste à ceux qui se nourrissent de telle viande.

Une lettre de Bruxelles, du 16 messidor, porte ce qui suit :

« Depuis quelque temps on croyoit avoir une sorte de certitude qu'il existoit une suspension d'armes entre les armées républicaines & celles de l'Autriche & de l'Empire, les hostilités ayant cessé de part & d'autre; mais l'on vient d'être absolument dérompé à cet égard. Dernièrement un bataillon de troupes françaises longoit paisiblement le Rhin entre Andernach & Boppard, marchant avec toute la sécurité possible, en se reposant sur la foi des arrangements pris avec l'ennemi. Tout d'un coup les Autrichiens commencent un feu violent à mitraille sur le bataillon républicain, qui mit en un instant une trentaine d'hommes hors de combat. Cependant les Français, d'abord étonnés de cette infraction, revinrent bientôt de leur première surprise; & ils ripostèrent même avec succès à l'ennemi avec leurs pièces de campagne ».

Les mêmes lettres des bords du Rhin qui nous donnent ces détails, ajoutent qu'une grande quantité de troupes venant la plupart de l'armée du Nord, continuent encore à arriver sur les bords de ce fleuve: elles ont été distribuées dans divers camps entre Bingen & Bonn.

La discussion sur la déclaration des droits, n'obtient pas tout le succès qu'on en attendoit, soit que les idées métaphysiques qu'on y emploie & qu'on a employées dans les précédentes ne soient pas saisies par la généralité des citoyens, soit qu'on se montre plus pressé de la publication des loix qui assureront la forme du gouvernement, la liberté & la propriété des hommes, de leurs possessions & de leurs pensées. On croit entrevoir que la liberté de l'émission de la pensée ne découlera pas pleine & entière des principes établis, à cet égard, dans la nouvelle déclaration.

Les lumières acquises par l'expérience ont donné au nouveau plan de constituant présenté par la commission des onze, un caractère qui la fait en général accueillir avec éloges & reconnaissance; mais l'organisation proposée du pouvoir exécutif ne réunit pas de même la généralité des suffrages. Cependant comme il est vrai que la nation entière demande & attend que l'ensemble du code de sa régénération soit le plus parfait possible, on ne doute pas que de bons esprits ne s'occupent, avec zèle & sans humeur, à perfectionner les idées de la commission des onze sur cette partie si importante de la constitution.

Il faut en croire les avis reçus de presque tous les pays de l'Europe que la guerre a désolés, il est question d'un armistice provisoire entre les puissances belligérantes, cet armistice est regardé comme l'avant-coureur d'une paix générale. L'objet le plus commun des guerres est la conquête ou l'opposition armée à des invasions. Quand on a conquis à grand frais un pays, un territoire, une ville, le conquérant est enfin obligé de calculer si la conservation de sa conquête lui est utile & profitable. Si ce calcul avoit été fait d'avance, on auroit souvent épargné de grandes effusions de sang humain.

La guerre actuelle a le malheur de ressembler un peu

aux précédentes, en ce que presque aucune puissance n'a songé à calculer le produit net & final des hostilités qu'elle commença. L'Angleterre elle-même s'est abusée comme le reste de l'Europe; car elle a en vain réussi dans le moment à porter au *maximum* sa prépondérance maritime: la tyrannie des mers, dont elle a, pour ainsi dire, fortifié pour elle-même la nécessité, doit au retour de la paix attirer contre elle cet esprit général de liberté, dont les nations commencent à sentir le besoin; & dans ce concours de toutes les vengeances nationales, il ne seroit pas étonnant qu'Albion subit le sort de Carthage.

Quoi qu'il en soit, il est, dit-on, question de rendre aux Hollandais l'indépendance & la liberté qui faisoient leur existence politique & commerciale; on parle aussi de rendre la Belgique à l'Autriche, à l'exception de la Flandre occidentale, où on conservera les ports d'Ostende & de Nieuport qu'on travaille à fortifier. Les lettres de Bruxelles portent qu'on y presse la rentrée des contributions & des impositions mises sur ce pays.

Aux Auteurs des Nouvelles Politiques.

On ne lit point assez les vieux livres, où l'on trouve- roit souvent des vérités qu'on n'a fait qu'entrevoir soi-même, exprimées avec justesse & avec force; ce qui nous dispenserait de chercher nous-mêmes à les exprimer ainsi, au hasard de n'y pas réussir si bien.

J'écris ceci à l'occasion d'un passage de Hobbs, que je lis souvent, qui abonde en pensées profondes, & qui donne beaucoup à penser à ses lecteurs.

Au chap. 10 de la 2^e partie de *cive*, parag. vu, il s'exprime ainsi :

« C'est un des inconvéniens du pouvoir absolu, pour ceux qui y sont soumis, que cette crainte dont chaque citoyen est agité, en pensant que le despote peut non-seulement créer à son gré des délits & les punir de telles peines qu'il juge à propos, mais encore soumettre à ces peines des innocens.

» Il est cependant vrai que moins d'innocens sont condamnés sous le despotisme d'un seul que sous celui du peuple. Les rois ne s'irritent que contre ceux qui les fatiguent de conseils hors de saison, ou qui les insultent, ou qui s'opposent ouvertement à leurs volontés. Sous le règne d'un Néron ou d'un Caligula, aucun innocent ne peut être condamné qu'il n'ait été connu du prince, qu'il n'ait été du nombre de ses courtisans, ou qu'il n'ait occupé quelque place importante; tous même ne sont pas exposés à ce danger, mais ceux-là seulement qui sont en possession de quelques richesses que convoitise le maître. Celui qui cache sa vie ne court aucun danger, quel que soit celui qui occupe le trône; les seuls ambitieux sont exposés; tandis que tous les autres citoyens sont défendus par la puissance du monarque contre les violences qu'ils pourroient craindre de la part des riches & des puissans.

» Sous la domination populaire au contraire, il peut y avoir autant de Nérons (*totidem Nerones*) qu'il y a d'orateurs qui menent le peuple en le flattant; car chacun d'eux s'investit ainsi de tout le pouvoir du peuple; & lorsqu'ils ont fait périr des citoyens innocens, en satisfaisant leurs haines personnelles & leurs passions particulières, ils s'aident les uns les autres à se soustraire à une juste punition, & ils se passent réciproquement leurs crimes par une sorte de convention tacite, dont le sens est: *C'est aujourd'hui mon tour; ce sera demain le tien* ».

Ceci explique les regrets que témoignent certains terroristes honteux, qui réclament encore ce qu'ils appellent les droits du peuple, parce qu'ils espèrent les faire valoir à leur profit. Quelques objections qu'on puisse faire au nouveau plan de constitution, on doit de la reconnaissance & des éloges à ceux qui l'ont rédigé, pour les précautions qu'ils ont prises afin d'éviter le retour d'une démagogie désastreuse, qui ne peut jamais produire que l'anarchie, non la liberté.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen DOULCET.

Séance du 19 messidor.

Daunou présente une nouvelle rédaction des articles de la déclaration des droits, qui avoient été renvoyés à un nouvel examen de la commission.

Béard demande qu'on passe immédiatement à la discussion de l'acte constitutionnel, & qu'on n'adopte définitivement la rédaction de la déclaration des droits, que quand la constitution sera décrétée.

L'opinant se fonde sur ce qu'il y a divers articles de la déclaration des droits qui appartiennent à la constitution.

Plusieurs membres combattent cette proposition.

Dubois-Crancé dit qu'avant tout il faut consacrer les grands principes pour lesquels le peuple Français combat depuis six ans, la liberté, l'égalité.

Lanthenas annonce que Thomas Payne demande à faire lire à la tribune quelques articles additionnels à l'écrit qu'il a fait distribuer il y a quelques jours, & qui contiennent des considérations, tant sur la déclaration des droits, que sur l'acte constitutionnel.

Lanjuinais représente que si on veut éternellement discuter sur la déclaration des droits, ce qui est fort facile, on n'établira jamais la constitution.

Villetar dit que la constitution ne doit être qu'un dérivé de la déclaration des droits; qu'il faut bien que celle-ci soit définitivement arrêtée avant qu'on passe à l'autre.

Vous voulez, s'écrie Delleville, nous empêcher d'établir la constitution; mais vous n'y réussirez pas.

Persanne ne desire la constitution plus que moi; mais je la veux bonne, répond Villetar.

Larévillere-Lépaux obtient la parole. Que voulons-nous, dit-il? la liberté, l'égalité: mais ce n'est pas telles qu'on les présente dans les livres, qu'il nous les faut; c'est une liberté journalière, si je puis m'exprimer ainsi, une liberté usuelle-pratique dont nous avons besoin.

Avec tous ces grands principes qu'on vient étaler à la tribune, si on ne les applique sagement, vous n'obtiendrez qu'un gouvernement mobile qui vous mènera à la plus épouvantable royauté; à une royauté d'autant plus redoutable, que comme vous avez renversé tous les grands corps, elle frappera directement sur le peuple.

Permettez-moi de me servir d'un apologue; les anciens se servoient souvent des apologues; pourquoi les dédaignons-nous? Rappelez-vous ce chien qui portoit sa nourriture à son col, & qui la perdit pour en saisir l'ombre. Craignez de perdre la liberté pour l'ombre de la liberté.

Larévillere termine par représenter que ce qui importe en ce moment, c'est d'établir un gouvernement. Hâtez-vous, dit-il, de donner la république à la France, ou elle ne l'aura pas.

L'Assemblée accorde la priorité au projet d'acte constitutionnel: on insiste néanmoins pour que l'opinion de Payne soit lue.

Lanjuinais & quelques membres représentent que si l'on écoute toutes les opinions sur le plan de constitution en général, on n'en finira pas; ils pensent qu'on doit discuter titre par titre, sauf à chaque membre de présenter ses réflexions sur chaque titre ou article à mesure qu'il sera soumis à la discussion.

Il se fait une sorte de soulèvement; Lahaye & plusieurs membres réclament fortement pour tous les députés le droit de dire & lire tout ce qu'ils voudront.

L'opinion de Payne est lue: il attaque dans cette opinion l'article de la constitution qui restreint par quelques-uns & refuse à d'autres le droit de citoyen; il dit que cet article est contraire à la déclaration des droits.

On demande l'impression de cette opinion.

Quelques membres appuient la demande; Charlier dit qu'il faut prouver que nous ne voulons pas plus une république démocratique qu'une monarchie.

Ciènier prétend qu'à cause de la haute réputation de publiciste qui vient d'émettre son opinion & de son influence dans les deux mondes, il faut qu'elle soit imprimée; plus son auteur a de poids, plus il importe que ses erreurs, s'il en commet, soient réfutées.

Thomas Payne, dit un membre, est ici représentant du peuple comme nous tous; nous avons tous le droit de faire imprimer nos opinions sur la constitution; il Pa de même; je demande l'ordre du jour ainsi motivé. — Adopté.

La discussion s'est engagée sur le premier titre de la constitution. L'article premier porte: *La France est divisée en départements*; suivent les noms.

Merlin (de Dorai) s'opposoit à ce qu'on insérât dans la constitution la nomenclature des départements; d'abord parce que si les circonstances exigeoient quelques changements dans le nombre des départements & leur division, il faudroit donc convoquer une convention! d'ailleurs, l'Assemblée peut-elle décider définitivement sur les pays conquis?

L'article a été décrété, & l'amendement de Merlin rejeté.

Quelle discussion s'éleve sur le mot *myriamètre*, employé dans l'article II de ce titre; on demandoit qu'on se servit d'une expression plus à la portée de tout le monde.

Divers membres représentent qu'il falloit familiariser les citoyens avec ces termes qui seront employés dans le nouveau système des poids & mesures.

Sur la motion de Béard, le mot de myriamètre sera conservé; mais à côté, on mettra en parenthèse le rapport de cette mesure aux mesures anciennes.

Le premier titre est adopté avec quelques légers amendemens.

Il n'y a rien dans la constitution de relatif aux colonies.

Boissy annonce que la commission fera un rapport sur cet objet dans le cours de la discussion qui occupe la convention.

La cour
les Fr
— Le
l'art a
pionag
succès

Voici
des évén

On ma
la perte
de la tra
les suite
lignes de

Tout a
gois sur
fleuve sa
man a
bataillon
ville. I

Savonne
François
le comte
gouvern

l'ation d
a été fe
faits à c
neutrali
trales.

armée f

Exa

On s
tions so
peix av
volonta
gauche
elle est

Tout
les plu
nombre